

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

**IRONMAX PRO**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°1907/2006/CE (REACH) et leurs amendements

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ**

**1.1 – Identificateur du produit :**

IRONMAX PRO

**1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**

Molluscicide- Appât utilisé dans la lutte contre les mollusques (limaces, escargots).  
Produit réservé aux utilisateurs professionnels.

**1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel – CS10005 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Mail : [fds@desangosse.com](mailto:fds@desangosse.com)

**1.4- Numéro d'appel d'urgence**

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

**2 –IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 – Classification de la substance ou du mélange**

➤ Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogramme : Non classé – Pas de pictogramme

Mention de danger : Aucune mention de danger

**2.2 – Éléments d'étiquetage**

➤ Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogramme : -

Mentions de danger : -

Conseils de prudence :

**P102:** Tenir hors de portée des enfants.

**P270:** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**P280:** Porter des gants de protection.

**P273:** Eviter le rejet dans l'environnement.

**P501:** Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale.

**EUH401:** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Autres éléments d'étiquetage :

**SP1** : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Utilisable en agriculture biologique.

**2.3 – Autres dangers**

Aucun autre danger connu à ce jour.

Version n°: 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 19/11/2020

Page 1 / 6

### 3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 – Mélanges:

➤ Classification et étiquetage selon la Règlement n° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Nom chimique	Classes et catégories de danger	Mentions de danger (*)	Concentration
Phosphate ferrique anhydre N° CAS : 10045-86-0	-	-	2.42% (24.2 g/kg)
Acide édétique N° CAS : 60-00-4	Tox. aigue cat.4 Irrit. oculaire cat.2 STOT RE2	H332, H319, H373	1 – 10%

\*Libellé complet des mentions de danger : voir section 16.

### 4 – PREMIERS SECOURS

#### 4.1- Description des premiers secours

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

#### 4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

#### 4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Aucun antidote connu. Traitement symptomatique.

### 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1- Moyens d'extinction

Utiliser de la mousse, de la poudre chimique, du dioxyde de carbone, ou de l'eau en pulvérisation.

#### 5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Le mélange ne propage pas la combustion. Des dégagements habituels de combustion organique seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

#### 5.3- Conseils aux pompiers

Port d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection appropriés.

Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement. Ne pas respirer les fumées.

### 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les intervenants doivent prendre les précautions nécessaires lors de la manipulation et du stockage. Consulter également la section 8.

#### 6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Récupérer le maximum de produit, le mettre dans un récipient (fût), l'étiqueter et le faire détruire par un destructeur agréé selon la réglementation en vigueur.

En cas d'important déversement dans l'eau, éviter que le produit ne soit entraîné vers les canalisations et les eaux courantes. Si l'eau contaminée atteint malgré tout les systèmes de canalisation ou eaux courantes, informer immédiatement les autorités compétentes.

Version n°: 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 19/11/2020

### **6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelle et balai par exemple). Disposer dans un récipient étiqueté et le détruire selon la législation en vigueur.

### **6.4- Références à d'autres sections**

-

## **7 – MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lisez attentivement l'étiquette avant toute manipulation/utilisation.

Equipement de protection : consulter la section 8

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Après chaque manipulation, bien se laver les mains et le visage.

### **7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stocker en sécurité. Conserver dans l'emballage original.

Garder le produit éloigné de la nourriture et de la portée des enfants.

### **7.3 – Utilisations finales particulières**

Ce produit est un appât molluscicide (Lutte contre les limaces et les escargots). Produit phytopharmaceutique.

## **8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1 – Paramètres de contrôle**

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour la substance active.

### **8.2- Contrôles de l'exposition**

#### **➤ PROTECTION RESPIRATOIRE :**

Aucune mesure spécifique nécessaire

#### **➤ PROTECTION DES MAINS :**

Il est recommandé aux utilisateurs de porter des gants en latex ou des gants jetables adaptés aux dangers biologiques. Prendre les précautions nécessaires lors du retrait et de l'élimination des gants. Laver les mains immédiatement après toute manipulation.

#### **➤ PROTECTION DES YEUX :**

Une protection des yeux n'est pas nécessaire si le produit est correctement utilisé.

#### **➤ PROTECTION DE LA PEAU :**

Un vêtement de protection spécifique ou autre équipement de protection personnelle n'est pas requis si le produit est correctement utilisé.

**Les recommandations ci-dessus concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation et l'emballage. Pour des usages commerciaux et/ou l'usage agricole, consulter l'étiquette du produit.**

## **9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**ASPECT :** Solide - Granulés

**COULEUR :** Bleue

**ODEUR :** Odeur de céréales

**POINT DE FUSION :** Aucune donnée disponible

**TEMPERATURE DE DECOMPOSITION :** Aucune donnée disponible

**INFLAMMABILITE :** Ce produit n'est pas inflammable

**PROPRIETES OXYDANTES :** Ce produit n'a pas de propriétés oxydantes

Version n°: 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 19/11/2020

**EXPLOSIVITE** : Ce produit n'a pas de propriétés explosives

**PRESSION DE VAPEUR** : Aucune donnée disponible

**CONSTANTE DE HENRY** : Aucune donnée disponible

**pH**: 4.4 ± 1

## **9.2- Autres informations**

-

## **10 – STABILITE ET REACTIVITE**

### **10.1- Réactivité**

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

### **10.2- Stabilité chimique**

Le mélange est stable dans les conditions normales de stockage.

### **10.3- Possibilité de réactions dangereuses**

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

### **10.4- Conditions à éviter**

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

### **10.5- Matières incompatibles**

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues en contact avec d'autres substances.

### **10.6- Produits de décomposition dangereux**

Le mélange n'entraîne pas la formation connue de substance de décomposition dangereuse dans les conditions normales de stockage. Des dégagements normaux de combustion organique normale seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

## **11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1- Informations sur les effets toxicologiques**

#### **TOXICITE AIGUE**

DL<sub>50</sub> oral : > 5000 mg/kg

DL<sub>50</sub> cutanée : > 2000 mg/kg

CL<sub>50</sub> inhalation: Non applicable

Irritation oculaire : Non irritant.

Irritation cutanée : Non irritant.

Sensibilisation : Non sensibilisant.

**TOXICITE CHRONIQUE** : Aucune donnée disponible.

**DONNEES CANCERIGENES** : Aucune donnée disponible.

**DONNEES MUTAGENES** : Aucune donnée disponible.

**TOXICITE SUR LA REPRODUCTION** : Aucune donnée disponible.

## **12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

### **12.1- Toxicité**

#### **➤ TOXICITE AQUATIQUE AIGÛE**

CL<sub>50</sub> Poisson (96 h.): > 100 mg/l (*Oncorhynchus mykiss*)

CE<sub>50</sub> Algue (72 h.): > 100 mg/l (*Scenedesmus subspicatus*)

CE<sub>50</sub> Daphnie (48 h.): > 100 mg/l (*Daphnia magna*)

Version n°: 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 19/11/2020

**12.2- Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible pour le mélange

**12.3- Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible pour le mélange.

**12.4- Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible pour le mélange.

**12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible pour le mélange.

**12.6- Autres effets néfastes**

-

**13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

**13.1- Méthodes de traitement des déchets**

Eliminer les produits et les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.  
Ne pas jeter les résidus dans les égouts ou les cours d'eau. Se référer à la réglementation locale et environnementale. Interdiction de réutiliser l'emballage.

**14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1- Numéro ONU**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

**14.2- Nom d'expédition des Nations Unies**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

**14.3- Classe(s) de danger pour le transport**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

**14.4- Groupe d'emballage**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

**14.5- Dangers pour l'environnement**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

**14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.  
Consulter également les sections 7 et 8.

**14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non concerné.

**15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Prescriptions nationales :**

Nomenclature des Installations Classées (France) :

N° I.C.P.E. : Non classé

**15.2- Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit.

## 16 – AUTRES INFORMATIONS

### **Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :**

**H332** : Nocif par inhalation ; **H319** : Provoque une sévère irritation des yeux ; **H373** : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

### **Abréviations :**

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL<sub>50</sub>: Dose létale 50%

CL<sub>50</sub>: Concentration létale 50%

CE<sub>50</sub>: Concentration efficace 50%

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistent, very Bioaccumulative - Très persistant, très bioaccumulable

### **Détails des modifications depuis la dernière édition :**

Section 9 : Mise à jour des données physico-chimiques

---

*Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.*

*Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.*

*Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.*